

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **24**
Nombre de votants : **37**
Date de convocation : **06/12/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 13 Décembre , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : CONVENTION AVEC SMF DES ASPRES :
PARTICIPATION AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT 2018 AU BUDGET
PRINCIPAL

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, BERNADAC, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JL.PUJOL (Fourques) à CRUCQ Nadine
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE
P.BELLEGARDE (Passa) à C.VILA
R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
T.VOISIN (Thuir) J.CHEREZ
D.RUIZ (Thuir) à M.FERRER
N.MON (Thuir) à R.OLIVE
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
S.RAYNAL (Thuir) à L.BERNARDY
L.FERRER (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

P.MAURY (Thuir)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Monsieur Francis AUSSEIL est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

137 /2018

**CONVENTION FINANCIERE POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
2018 DU BUDGET PRINCIPAL PAR LE BUDGET DU SYNDICAT MIXTE FERME DES
ASPRES:**

- VU le vote du Budget Principal en date du 30.03.2018 pour l'exercice 2018
- VU le vote du Budget du Syndicat Mixte fermé des Aspres en date du 27/03/2018
- VU la nomenclature comptable applicable, et le guide du Comité de fiabilité des Comptes locaux en date de Sept.2018, autorisant notamment les flux financiers réciproques entre deux entités dotées de personnalité morale non liées par un intérêt commun ni capitalistique, ni interne
- VU la délibération n°13/2018 du Comité syndical du Syndicat Mixte Fermé end date du 11/12/2018

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée que par le vote de son budget principal 2018, est prévue la participation forfaitaire du budget du Syndicat Mixte Fermé des Aspres aux frais de fonctionnement au budget principal.

Il **INDIQUE** qu'à la demande du Comptable Public, il convient de prévoir cette participation par convention à approuver entre les deux entités.

Ainsi il **RAPPELLE** que dans le cadre de la mutualisation des services et moyens, le Syndicat Mixte Fermé des Aspres est installé dans les mêmes locaux que la Communauté de Communes des Aspres, qui en assure les frais de fonctionnement. La prévision de recettes relative au remboursement de frais remboursés par le Syndicat correspond aux dépenses réelles réparties forfaitairement (occupation des bâtiments, fluides, véhicules, fournitures, personnel...).

A la demande du comptable public de Thuir, le Conseil est appelé à confirmer sa position par délibération, pour permettre les écritures comptables 2018. Il est précisé que le Comité Syndical du SMF des Aspres s'est prononcé favorablement à la présente convention le 11/12/2018.

Le Conseil Communautaire,
OUI l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré valablement, A l'unanimité,

CONFIRME sa décision budgétaire 2018, **et** l'inscription de la recette de 28 000€ au titre de la participation 2018 aux frais de fonctionnement du Budget Principal 2018 par la Syndicat Mixte Fermé des Aspres,

APPROUVE la convention à intervenir entre les deux entités, afin de formaliser ce reversement, et **AUTORISE** son Président à la signer,

DIT que communication de présente délibération sera faite au comptable dans les plus brefs délais, afin de prendre en charge les écritures comptables associées.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.



Le Président,

René OLIVE